







PROGRAMME DE FORMATION R389 Chariots Automoteurs A Conducteurs Portés

Les Différents types et catégories de chariots automoteurs

-  • Catégorie 1 : Transpalette à conducteur porté et préparateur de commande au sol (levée inférieure à 1 mètres)
-  • Catégorie 2 : Chariot tracteur et à plateau porteur de capacité inférieur à 6000 kg
-  • Catégorie 3 : Chariot élévateur en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg
-  • Catégorie 4 : Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg
-  • Catégorie 5 : Chariot élévateur à mât rétractable
-  • Catégorie 6 : Conduite de chariot hors production : maintenance, entretien, livraison et transport

Intitulé de l'action de formation

- Formation à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté avec préparation examen CACES® ou attestation de compétence suivant les catégories 1 à 6 de la R389 référentiel de la CNAMTS.

Objectif (s) de la Formation

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R389 référentiel de la CNAMTS

Prérequis

- Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail. Compte tenu du test écrit de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées.

Contenu

Théorique

- Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- Les responsabilités et qualités du cariste
- Rôle des instances et organismes de prévention professionnelle.
- Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- La sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accidents et les interdictions
- Les différents organes des chariots automoteurs
- Les consignes de sécurité pour la conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- Les panneaux de circulation et d'obligation
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- Les pictogrammes de manutention et les produits dangereux
- L'adéquation et la stabilité d'un chariot automoteur, les plaques et abaques de charge
- Les différentes palettes, conteneurs et charges empilables
- La maintenance de premier niveau et prise de poste
- La fin de poste
- Le circuit hydraulique
- Les batteries d'accumulateur, leurs spécificités et les consignes de mise en charge
- Les différentes techniques d'élingages et d'arrimage lors de transport de chariot.

Pratique

- La prise de poste et les vérifications journalières
- Circulation à vide et en charge sur différents parcours
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile et en paletier (rack)
- Circulation et arrêt sécurité sur plan incliné
- Manipulation de charges encombrantes et volumineuses
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- La montée et la descente sur porte char ainsi que l'arrimage complet (cat 6)
- Fin de poste

Profil des intervenants

- Intervenants expérimentés ayant une solide expérience des engins utilisés

Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Monsieur Sébastien BRANCHEREAU

Moyens pédagogiques

Théorique

- Projections de films et de diaporamas **donc prévoir salle de cours suffisamment grande en vue du nombre de stagiaires**
- Remise de livrets de stage et d'un crayon à chaque stagiaire

Pratique

- Un chariot minimum par catégorie, **conforme à la réglementation en vigueur** - une aire d'évolution dégagée
- Charges diverses
- Plan incliné
- Camion remorque + porte char pour cat6
- Paletier : hauteur minimum de gerbage = 4 mètres pour la cat 3 et 6 mètres pour la cat5.

Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

Durée de formation pour 1 Catégories (1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5 ou 6)

- **Formation initiale**.....**14 h soit 2 jours**
(Préparation à l'examen CACES® ou délivrance d'attestation de compétence)
Initiale : 14 heures soit 2 jours = 3.5 h de théorie + 10.5 h de pratique
- **Recyclage**.....**7 h soit 1 jour**
(Préparation à l'examen CACES® ou délivrance d'attestation de compétence)
Recyclage : 7 heures soit 1 jour = 3,5 h de théorie + 3,5 h de pratique
- **Tests CACES®** pour 6 stagiaires max.....**7 h soit 1 jour**
(Limité à 6 tests par jour)
Tests CACES® : 7 heures soit 1 jour

Soit 2 jours de formation initiale avec délivrance d'attestation de compétence.
Soit 3 jours de formation initiale + tests CACES®.

Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage
- Tests écrits pour la théorie ainsi que pour la pratique

Sanction de la formation

- CACES® ou Attestation de compétences